



Vélorution Périgourdine
Maison des Associations
12 cours Fénélon
24000 Périgueux
contact@velorution-perigourdine.fr

Monsieur le Préfet de la Dordogne

Périgueux, le 11 avril 2020

Monsieur le Préfet,

VÉLORUTION PÉRIGOURDINE a pour objet social de « *promouvoir l'usage de la bicyclette comme moyen de locomotion dans la ville de Périgueux et son agglomération* ». À ce titre nous nous félicitons que, **jusqu'à présent, le vélo ait été respecté comme moyen légitime de déplacement dans le cadre du confinement**. En particulier, nous avons constaté avec satisfaction que la voie verte, « colonne vertébrale » du réseau cyclable actuel de la zone urbaine de Périgueux, est restée ouverte aux usages hors loisirs. Sont donc demeurées autorisées les utilisations « contraintes », comme notamment les trajets domicile/travail pour les activités essentielles, et les trajets pour les approvisionnements de première nécessité et besoins médicaux.

Pour autant nous apprenons, au détour de la presse locale de vendredi, que vous auriez demandé aux municipalités environnantes **d'interdire tout accès à la voie verte**, pour tous les usages, durant le week-end de Pâques. Cette demande ne laisse de nous surprendre. En effet, la voie verte étant précédemment déjà interdite à la promenade, **ces nouvelles mesures ne peuvent que concerner les déplacements « contraints » précités, effectués à pied ou à vélo**.

Or, et malgré le week-end pascal, certaines activités essentielles demeurent, tout comme le besoin pour les travailleurs de pouvoir circuler pour s'y rendre. Il en va de même pour les besoins médicaux et de première nécessité. Nous ne comprenons pas pourquoi les usagers concernés, et en particulier les cyclistes, se voient privés de leur infrastructure.

En tout état de cause, **ces mesures d'interdictions nous semblent n'avoir pas eu la publicité nécessaire**. En effet, à l'heure actuelle, l'information et les arrêtés sont indisponibles au moins sur les quelques sites internet des villes consultés ; l'affichage en Mairie reste inaccessible en raison du confinement. La presse locale a, par ailleurs, relayé les mesures de façon très inégale : la Dordogne Libre n'a fait état d'une interdiction qu'à Périgueux, alors que Sud-Ouest l'annonçait sur 6 communes. Par ailleurs, les usagers habituellement autorisés ont pris l'habitude de franchir des barrière parisiennes, souvent installées de façon inopportune en travers de la voie. Ils ne vérifient pas, à chaque reprise, que l'arrêté (parfois) affiché dessus a évolué.

Dans ce contexte, je suis certain que vous aurez donné à vos services toutes les **instructions de mansuétude à l'égard des usagers « contraints » de la voie verte**, habituellement autorisés à l'emprunter, et demandé aux municipalités concernées d'en faire de même. Je ne manquerai pas de vous saisir de toute contestation qui nous parviendrait en la matière.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre vélorutionnaire considération !

Le Président,
Laurent PICHOT